



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines
Département des personnels de l'enseignement public

Papeete, le 16 juin 2026

n° 3823-2026/VR/DRH2

Affaire suivie par :
Moeata LETANG-TIRAO
Tél : (689) 40 47 84 49

Andy YOU KAI MING
Tél : (689) 40 47 84 73

Mél : dpe@ac-polynesie.pf

Immeuble Vehiarii
25 avenue Pierre Loti, Papeete
BP : 5684
98716 Pirae - Tahiti

Le vice-recteur de Polynésie française

à

Monsieur le directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation
de la Polynésie française

S/c de Monsieur le président de l'université de la Polynésie française

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement du second degré

Madame la directrice du centre d'information et d'orientation

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale,

adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

S/c de Monsieur le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur
et de la culture

Mesdames, Messieurs les inspecteurs du second degré

Objet : Campagne de rendez-vous de carrière (RDVC) 2026-2027 des personnels enseignants du 2nd degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - enseignement public.

Références : [Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale ;](#)

[Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;](#)

[Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale ;](#)

[Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.](#)

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance du guide du rendez-vous de carrière joint en annexe, ainsi que du calendrier de la campagne 2026-2027 ci-après, et d'en assurer la diffusion auprès des agents placés sous votre autorité à la rentrée scolaire 2026.

Calendrier	Étape
Avant le 15 juillet 2026	Information par SIAE des agents éligibles au RDVC au cours de l'année 2026-2027
Entre la rentrée d'août et la fin du mois de septembre 2026	Mise à jour des agents éligibles/évaluateurs compte tenu du transfert par les académies d'origine des dossiers informatiques dans le SIRH pour les agents mis à disposition à compter de la rentrée 2026.
Du 1 ^{er} octobre 2026 au 31 mai 2027	Déroulement des rendez-vous de carrière 2026-2027
Jusqu'au 15 juin 2027, au plus tard	Validation du compte-rendu RDVC par les évaluateurs
3 jours après la validation du compte rendu par le dernier évaluateur	Notification du compte-rendu RDVC aux agents
Dans les 15 jours calendaires suivant la notification du compte-rendu	Formulation des observations des agents sur leur compte-rendu

Annexe : [Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale \(Décembre 2022\)](#)

Calendrier	Étape
Entre le 1^{er} et le 15 septembre 2027	Notification des appréciations finales des RDVC 2026-2027
Dans un délai de 30 jours francs suivant la notification de l'appréciation finale	Possibilité de recours gracieux ⁽¹⁾ pour demander la révision de l'appréciation finale.
Dans un délai de 30 jours francs suivant la réception du recours gracieux ⁽²⁾	Instruction et réponse aux recours gracieux.
Dans un délai de 30 jours francs suivant la notification d'une réponse défavorable au recours gracieux	Saisine de la CAP compétente
Au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année 2028	Convocation et décision à l'issue de la CAP compétente

⁽¹⁾ adressé au vice-recteur (DRH2)

⁽²⁾ le silence gardé par l'administration à l'expiration du délai vaut rejet implicite

Afin de respecter ce calendrier, je tiens à rappeler aux évaluateurs qu'**aucun rendez-vous de carrière au titre de la campagne 2026-2027 ne pourra être programmé après le 31 mai 2027**. Il conviendra par ailleurs de veiller au respect du délai de quinze jours calendaires requis (hors période de vacances des classes) entre la communication du calendrier du rendez-vous de carrière à l'agent et la tenue de celui-ci (inspection et entretiens).

Les agents éligibles à un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire 2026-2027 qui, du fait d'une situation particulière, n'auront pas pu être évalués d'ici le 31 mai 2027, se verront proposer un rendez-vous de carrière à partir de la rentrée d'août 2027 dans le cadre d'une campagne de « rattrapage », sous réserve qu'ils soient encore en position d'activité sur le territoire de la Polynésie française. Les mêmes délais de prévenance, d'observations et de recours seront respectés.

L'appréciation finale sera toutefois notifiée dans ce cas au plus tard le 15 octobre 2027.

Je vous remercie de bien vouloir signaler au département des personnels de l'enseignement public (DRH2/pôle enseignants-éducation-psy : dpe@ac-polynesie.pf) toute anomalie ou difficulté rencontrée au cours de cette campagne d'évaluation afin que les solutions adaptées puissent être mises en œuvre au plus tôt.

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines



Pascal BENOIT

